RESTAURANT SCOLAIRE

NOTE D'INFORMATION.

Le restaurant scolaire est un service proposé aux enfants scolarisés à Saint-Etienne, âgés de plus de 3 ans. Les enfants de moins de trois ans peuvent y être accueillis exceptionnellement (pique nique de fin d'année, repas de Noël…). Le personnel de service prend en charge les enfants, accueillis sur un seul service, dès la fin de la classe jusqu'à la reprise en début d'après midi.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de :

- vous rendre à l'Agence Postale pour procéder à l'inscription des enfants et au règlement des repas.
- fournir des serviettes en papier au moment de la rentrée, et en cours d'année suivant besoin.
- si un enfant présente une allergie alimentaire, celle-ci devra être signalée avant toute inscription au restaurant scolaire. Si l'accueil est effectivement possible, dans l'intérêt de l'enfant, il fera l'objet d'une procédure adaptée.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

- les repas (**3,50 € l'unité**) sont en vente à l'Agence Postale aux heures habituelles d'ouverture au public (du lundi au samedi de 8h45 à 10h45, sauf le mercredi)

FAMILLE
:
N° Téléphone :

FICHE D'INSCRIPTION CANTINE
Mois de : SEPTEMBRE 2009

SEMAINE DU : **31/08 au 04/09**

Prénom	Classe	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Nombre de repas

SEMAINE DU : **07/09 au 11/09**

Prénom	Classe	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Nombre de repas

SEMAINE DU : **14/09 au 18/09**

Prénom	Classe	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Nombre de repas

SEMAINE DU : **21/09 au 25/09**

Prénom	Classe	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Nombre de repas

SEMAINE DU : **28/09 au 02/10**

Prénom	Classe	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Nombre de repas

La commande de repas doit être accompagnée du paiement
* soit par chèque à l'ordre du **Trésor Public**
* soit en espèces à remettre au **Régisseur des Recettes**
durant les heures d'ouverture de l'Agence Postale.

Cadre à compléter par les parents

Nombre total de repas du mois :	Prix unitaire du repas : **3,50 €**
Crédit de repas à reporter :	Nombre de repas restants à régler :
Montant total à régler : €	

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur du restaurant scolaire.

Cadre réservé au Régisseur des Recettes

Montant versé :	Payé le :
Mode de règlement : Chèque	Espèces

Date Signature du Régisseur Signature des Parents Quittance n°

La gestionnaire de l'Agence Postale vous remettra une grille mensuelle qui vous permettra d'inscrire les enfants à la cantine. Pour une bonne gestion du service, les délais d'inscription suivants devront **impérativement** être respectés :

Les inscriptions se font à l'avance et **au plus tard :**
le vendredi à 10H45 pour le deuxième lundi suivant.

- en dehors de ces délais et dans **des cas dûment justifiés**, les parents peuvent compléter une inscription, en se présentant à l'Agence Postale aux heures d'ouverture, au plus tard le mardi pour le jeudi et le vendredi, le vendredi pour le lundi et mardi suivants.

- en l'absence de l'enfant inscrit ou d'un enseignant, les repas peuvent être annulés à l'Agence Postale le jour même , par tout moyen à disposition des parents, à partir **de 8h30 jusqu'à 9h00 au plus tard**. La gestionnaire de l'Agence Postale se réserve la possibilité de vérifier l'absence de l'enfant auprès de l'enseignant concerné.

Comptant sur votre collaboration,
Sandrine Mérand
Adjointe déléguée aux affaires scolaires

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site internet www.cc-valdesaonechalaronne.com.